

CATALOGUE

des Formations



Supplément n° 1 de La Chasse
en Nivernais n° 73
Décembre 2018



2019





Le mot du Président de la Commission

Votre Fédération travaille en permanence pour réduire le risque accidentel lié à la chasse et faire partager à chacun la nécessité de le combattre. Il y a encore matière à progresser et former les chasseurs dans le domaine de la sécurité est une de nos principales préoccupations.

Nous avons, l'an dernier, recommencé à nous déplacer pour vous rencontrer au plus près de vos territoires, lors de la formation sécurité. Cette année encore elle sera décentralisée pour permettre à un plus grand nombre d'entre vous d'y participer. Lors de cette formation, et avec l'aide des sapeurs pompiers, nous avons souhaité y inclure, à partir de cette année, une information sur la conduite à tenir lors d'un accident de chasse. Il est bien évident que la présence des responsables de chasse comme celle des membres de leur équipe est primordiale.

Bien entendu, vous retrouverez dans ce catalogue qui vous est maintenant familier, toutes les formations, toujours gratuites, qui vous sont proposées pour 2019.

Je vous en souhaite une bonne lecture et je vous donne rendez-vous lors de ces formations.

Guy ROBLIN

CALENDRIER DES FORMATIONS 2019

N°	Formations	Dates	Pages
1	Permis de chasser	Voir P 5	P 4 - 5
2	Chasse accompagnée	24/08/2019	P 6
3	Piégeage	30/03 et 06/04/2019	P 7
4	Gardes particuliers	du 24 au 27/06/2019	P 8 et 9
5	Hygiène et pathologie du gibier	18/05/2019	P 12
6	Sécurité à la chasse	8/06/2019	P 13
7	Régulation des corvidés	20/04/2019	P 14
8	Élevage de faisandeaux et perdreaux sous poule naine	04/05/2019	P 15
9	Tir d'été à l'approche ou à l'affût	18/05/2019	P 16
10	Chasse à l'arc	04/05/2019 ou 07/09/2019	P 17
11	Recherche du grand gibier blessé	31/08/2019	P 18
12	Brevet grand gibier	Voir P 19	P 19

Les formations en mauve dans le tableau correspondent aux formations dont l'État nous délègue la charge. Un chèque de caution de 50 € est demandé pour la formation permis de chasser afin d'en assurer une meilleure organisation (voir page 10) ainsi que pour la formation piégeage.

Si une formation (ou des formations) vous intéresse(nt), reportez-vous aux pages 10 et 11.

GÉNÉRALITÉS

INSCRIPTIONS AUX FORMATIONS

Si une formation (ou des formations) vous intéresse(nt), dégrafez le bulletin d'inscription en pages centrales, et renvoyez-le au siège de la Fédération (sauf pour une inscription au permis de chasser où vous devez vous reporter à la page 5 et au paragraphe inscription). Vous recevrez une convocation à ladite formation. (Catalogue disponible sur notre site internet : www.chasse-nature-58.com).

Inscrivez-vous assez rapidement pour être sûr d'avoir une place.

CIRCULATION DU CATALOGUE DES FORMATIONS

Pour sa onzième année d'existence, le catalogue des formations est envoyé avec le journal *La Chasse en Nivernais* (supplément n° 1). Il est aussi distribué à diverses occasions. Nous souhaitons qu'un maximum de chasseurs prenne connaissance de ce catalogue. Merci de le faire circuler autour de vous.

CONDITIONS D'ACCÈS

Les formations sont dispensées par la Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre. Plusieurs formations sont animées en partenariat avec l'ONCFS, les associations départementales de chasse spécialisée et la Fédération de pêche.

Permis de chasser :

Un chèque de caution de 50 € est demandé pour la formation permis de chasser afin d'en assurer une meilleure organisation.

Ensuite deux cas de figures :

- vous habitez le département et votre permis de chasser est intégralement pris en charge dans le cadre du permis à 0 € et des offres de territoires de chasse vous sont proposées gracieusement par les responsables de chasse du département. La caution engage le candidat à se présenter aux diverses formations proposées pour la réussite de l'examen du permis de chasser (hors cas de force majeure), elle sera rendue le jour de la validation du permis de chasser. En cas de désistement, d'absence ou de deux échecs à l'examen du permis de chasser, la caution sera conservée par la FDC 58.

- vous êtes hors département, vous n'entrez pas dans l'opération permis à 0 € et le chèque vous sera rendu le jour de la validation de votre permis de chasser, idem pour les absents en cas de force majeure.

Formations et examen pour femmes enceintes :

Suite à la décision de la commission nationale de l'examen du permis de chasser (Art 2-3 ème alinéa de l'arrêté du 7 octobre 2013 relatif aux modalités de l'examen pour la délivrance du permis de chasser) et pour leur propre sécurité, les femmes enceintes ne peuvent pas se présenter à la formation et à l'examen du permis de chasser.»

CHÈQUE DE CAUTION

Si vous n'assistez pas à la formation permis de chasser pour laquelle vous êtes inscrit(e), la caution sera conservée par la FDC 58.

1 - PERMIS DE CHASSER

Objectif : obtenir son permis de chasser.

Public : toute personne intéressée. Formation et examen à partir de 15 ans, permis délivré par l'ONCFS à 16 ans révolus.

PROGRAMME

1er rendez-vous : Formation initiale (FDC 58)

8 h 00 : Accueil des candidats, émargement.

8 h 15 : Présentation du permis de chasser, des armes et de la sécurité.

9 h 00 : Présentation de l'examen partie pratique, théorique et de l'examen blanc.

10 h 00 : Pause.

10 h 10 : En extérieur, manipulation des armes.

12 h 30 : Fin de la formation initiale et remise de documents.

2ème rendez-vous : Formation pratique (FDC 58)

Un groupe le matin et un groupe l'après-midi sur le terrain de formation.

7 h 50 ou 13 h 20 : Accueil des candidats et présentation de la formation pratique.

8 h 00 ou 13 h 30 : Démonstration d'un parcours type.

9 h 00 ou 14 h 00 : Mise en pratique par petits groupes sur les quatre ateliers de l'examen.

12 h 00 ou 17 h 30 : Fin de la demi-journée de formation.

3ème rendez-vous : Examen du permis de chasser (ONCFS)

Convocations par heure sur plusieurs jours :

- Les jours et horaires de l'examen sont imposés par les services de l'ONCFS et les convocations sont elles aussi adressées par l'ONCFS.

- La durée de l'examen est d'environ 45 minutes.

- L'examen du permis de chasser, c'est : une partie pratique sur 21 points et une partie théorique sur 10 points, qui comprend une question éliminatoire.

Vous obtenez votre permis de chasser si votre note est supérieure ou égale à 25/31 et si vous avez bien répondu à la question éliminatoire. Les formations et examen du permis de chasser ne vous apprennent pas à chasser, mais à ne pas être dangereux avec une arme de chasse. C'est ce dernier critère qui est noté à l'examen.

! Le permis de chasser est obtenu après la réussite à un examen d'État.
! Pour obtenir cet examen, le candidat doit obligatoirement en plus des formations obligatoires fournir un travail personnel tant sur la partie théorique que sur la partie pratique.



CALENDRIER

Dates : 9 sessions par an (de janvier à décembre).

Durée : une session s'étend sur une durée d'environ 1 mois.

	Formation initiale (obligatoire)	Formation pratique (obligatoire)	Examen	Nb. de places
Durée	½ journée	½ journée	Environ 45 minutes	
SESSION 1	Samedi 05/01/2019	Jeudi 24/01/2019 ou vendredi 25/01/2019 ou samedi 26/01/2019	Lundi 28/01/2019 ou mardi 29/01/2019	40
SESSION 2	Samedi 26/01/2019	Jeudi 21/02/2019 ou vendredi 22/02/2019 ou samedi 23/02/2019	Lundi 25/02/2019 ou mardi 26/02/2019	40
SESSION 3	Samedi 13/04/2019	Jeudi 16/05/2019 ou vendredi 17/05/2019 ou samedi 18/05/2019	Mercredi 22/05/2019 ou jeudi 23/05/2019	40
SESSION 4	Samedi 25/05/2019	Jeudi 20/06/2019 ou vendredi 21/06/2019 ou samedi 22/06/2019	Lundi 24/06/2019 ou mardi 25/06/2019 ou mercredi 26/06/2019 ou jeudi 27/06/2019	40
SESSION 5	Samedi 15/06/2019	Jeudi 11/07/2019 ou vendredi 12/07/2019 ou samedi 13/07/2019	Mercredi 17/07/2019 ou jeudi 18/07/2019	40
SESSION 6	Samedi 10/08/2019	Jeudi 5/09/2019 ou vendredi 6/09/2019 ou samedi 7/09/2019	Lundi 9/09/2019 ou mardi 10/09/2019	40
SESSION 7	Samedi 28/09/2019	Jeudi 24/10/2019 ou vendredi 25/10/2019 ou samedi 26/10/2019	Lundi 28/10/2019 ou mardi 29/10/2019 ou mercredi 30/10/2019 ou jeudi 31/10/2019	40
SESSION 8	Samedi 19/10/2019	Jeudi 21/11/2019 ou vendredi 22/11/2019 ou samedi 23/11/2019	Lundi 25/11/2019 ou mardi 26/11/2019	40
SESSION 9	Samedi 9/11/2019	Jeudi 5/12/2019 ou vendredi 6/12/2019 ou samedi 7/12/2019	Lundi 9/12/2019 ou mardi 10/12/2019 ou mercredi 11/12/2019 ou jeudi 12/12/2019	40

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,

- soit en téléchargeant le dossier d'inscription du permis de chasser sur notre site internet : www.chasse-nature-58.com, rubrique « Permis de chasser » puis « Le permis de chasser ».

Votre inscription ne sera effective qu'après retour, au siège de la Fédération des Chasseurs de la Nièvre, du dossier d'inscription COMPLET, accompagné de l'ensemble des pièces justificatives.

Les dossiers sont traités par date d'arrivée et à condition d'être complets.

Besoins particuliers :

Se présenter avec une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) avec photo et convocation aux formations et à l'examen. Prévoir une tenue adaptée (formations initiale et pratique).



Contact à la FDC 58 : Carole VAYSSAC (Secrétaire) 03.86.36.93.16

Entraînez-vous sur notre page web



www.chasse-nature-58.com
rubrique permis de chasser
et révision de l'examen.



2 - CHASSE ACCOMPAGNÉE



Objectif : découvrir la chasse par le biais de la chasse accompagnée (formation obligatoire).

Public : toute personne à partir de 14 ans et 6 mois, attestation délivrée par l'ONCFS à partir de 15 ans révolus.

PROGRAMME

- 8 h 00 ou 13 h 30 : Accueil des candidats et accompagnateurs.
- 8 h 05 ou 13 h 35 : Composition des groupes et présentation des fondamentaux.
- 8 h 45 ou 14 h 15 : Démonstration.
- 9 h 15 ou 14 h 45 : Mise en situation des candidats et accompagnateurs.
- 12 h 00 ou 17 h 30 : Partie administrative et attestation de participation.

Nombre de places : 15 candidats / demi-journée.

Date : samedi 24 août 2019.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
 - soit en téléchargeant le cerfa N°13946*02 via le menu «Réglementation», rubrique «Formulaires» puis «Formations» sur www.chasse-nature-58.com,
 - soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en pages centrales de ce catalogue.
- Votre inscription ne sera effective qu'après retour, au siège de la Fédération des Chasseurs de la Nièvre, de l'imprimé CERFA accompagné de l'ensemble des pièces justificatives.

Besoins particuliers :

Convocation, pièce d'identité avec photographie. La présence de l'accompagnateur est obligatoire. Prévoir une tenue adaptée.



Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16

3 - PIÈGEAGE



Objectif : former des piégeurs agréés conformément à l'arrêté ministériel du 29 janvier 2007.

Public : personnes de 16 ans au moins désirant piéger. Formation possible dès 15 ans, l'agrément sera délivré à 16 ans révolus.

PROGRAMME

La formation obligatoire est dispensée sur deux samedis.

1^{er} samedi

- 8 h 00 : Accueil des participants et présentation de la formation.
- 8 h 15 : Législation relative aux techniques de piégeage.
- 12 h 00 : Repas.
- 13 h 30 – 17 h 30 : Biologie et connaissance des espèces.

2^{ème} samedi

- 8 h 00 : Pratique (manipulation des pièges).
- 12 h 00 : Repas.
- 13 h 30 – 17 h 30 : Application puis contrôle des connaissances.

Nombre de places : 40 candidats par formation.

Dates : 1 session est programmée (soit 2 jours de formation).

> les samedi 30 Mars et 6 Avril 2019 (si cette session est complète, une autre sera programmée en septembre).

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
 - soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com,
 - soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en pages centrales de ce catalogue.
- Joindre un chèque de caution de 50 € à l'ordre de la FDC 58 qui vous sera rendu le jour de la formation

Besoins particuliers :

Convocation, pièce d'identité avec photographie. Prévoir une tenue adaptée. Possibilité de déjeuner sur place (les renseignements vous seront communiqués avec la convocation). Vente de matériel de piégeage à prix coûtant.



Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16

4 - GARDES PARTICULIERS

Objectif : obtenir la reconnaissance d'aptitudes techniques à la fonction de garde particulier.

Public : futur garde particulier promis à un territoire à garder ou garde particulier (chasse, pêche, forêt) souhaitant une remise à niveau.

PROGRAMME

Ce programme est établi conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 30 août 2006.

> **Module 1** : Notions juridiques de base et droits et devoirs des gardes particuliers.

> **Module 2** : Police de la chasse.

> **Module 3** : Police de la pêche en eau douce.

Ces modules sont dispensés par la Fédération des Chasseurs de la Nièvre, l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et la Fédération Départementale de la Pêche de la Nièvre.

1ère Journée : Module 1

Notions juridiques de base et droits et devoirs des Gardes Particuliers

8 h 30 : Accueil des participants.

8 h 45 : Notions juridiques de base :

- Les bases générales du droit pénal français et les institutions judiciaires ;
- La police judiciaire et ses agents ;
- La procédure pénale (les règles de procédure et la rédaction des procès-verbaux) ;
- L'infraction pénale (la notion d'infraction, la responsabilité pénale, les différentes catégories d'infractions et les peines) ;
- Le déroulement de l'instruction des procédures judiciaires.

12 h 00 – 13 h 30 : Repas.

13 h 45 : Droits et devoirs du garde particulier.

- Place du garde particulier au sein de la police judiciaire ;
- Les devoirs, prérogatives et limites de compétence du garde particulier ;
- Le contrôle des contrevenants dans le respect des libertés individuelles et du droit de propriété.

17 h 45 : Déontologie et technique d'intervention ;

- Comportement du garde dans l'exercice de ses fonctions ;
- Communication et présentation.

2ème Journée : Module 2

Police de la chasse

8 h 30 : Accueil des participants.

9 h 00 : Jeux de rôles.

11 h 00 : Notions d'écologie appliquées à la protection et à la gestion du patrimoine faunique et de ses habitats.

12 h 00 – 13 h 45 : Repas.

14 h 00 : Notions d'écologie (suite).

17 h 00 : Fin de la deuxième journée.



3ème Journée : Module 2

Police de la chasse

8 h 30 : Accueil des participants.

9 h 00 : Réglementation de la chasse.

Connaissances cynégétiques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde-chasse particulier.

12 h 00 – 13 h 45 : Repas.

14 h 00 : Conditions de régulation des espèces classées nuisibles.

17 h 00 : Fin de la formation (modules 1 et 2) et remise de supports de formations.

4ème Journée : Module 3

Police de la pêche en eau douce

8 h 00 : Accueil des participants.

Notions d'écologie appliquées à la protection et à la gestion des milieux naturels aquatiques et à ses ressources piscicoles ;

Les connaissances halieutiques nécessaires à l'exercice des fonctions de garde pêche particulier.

12 h 00 - 13 h 30 : Repas.

14 h 00 : La réglementation de la pêche en eau douce ;

Les conditions de régulation des espèces classées nuisibles.

17 h 30 : Fin de la troisième journée et remise d'un support de formation.

Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.

Nombre de places : 40 personnes.

Dates : du lundi 24 au jeudi 27 Juin 2019.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
 - soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com,
 - soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en pages centrales de ce catalogue.
- Votre inscription ne sera effective qu'après retour, au siège de la Fédération des Chasseurs de la Nièvre, de votre coupon ou dossier d'inscription.

Besoins particuliers :

- Se présenter avec une pièce d'identité avec photo et convocation.
- Possibilité de restauration sur place (les renseignements vous seront communiqués avec la convocation).



Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LES FORMATIONS 2019 (DÉTACHABLE)

NOM : _____
 Prénom : _____
 Adresse : _____
 Code postal : _____
 COMMUNE : _____

Date de naissance : _____
 Numéro de téléphone : _____
 Adresse e-mail : _____

Cochez la (ou les) formation(s) qui vous intéresse(nt)

N°	FORMATIONS	COÛT	DOCUMENT(S) À JOINDRE AU BULLETIN	DATES	✓
1	Permis de chasser	Formation et frais d'examens offerts par la FDC 58 dans le cadre de l'opération permis de chasser à 0 € (pour les domiciliés du 58). Joindre un chèque de caution de 50 € à l'ordre de la FDC 58.	L'inscription n'est pas possible via ce bulletin, se référer au paragraphe inscription de la page 5	Voir P 5	
2	Chasse accompagnée	Offert	Copie de pièce d'identité et autorisation parentale pour les mineurs	24/08/2019	
3	Piégeage	Offert, Joindre un chèque de caution de 50 € à l'ordre de la FDC 58.		30/03 et 06/04/2019	
4	Gardes particuliers	Offert		du 24 au 27/06/2019	
5	Hygiène et pathologie du gibier	Offert		18/05/2019	
6	Sécurité à la chasse	Offert		8/06/2019	
7	Régulation des corvidés	Offert		20/04/2019	
8	Élevage de faisandeaux et perdreaux sous poule naine	Offert		04/05/2019	
9	Tir d'été à l'approche ou à l'affût	Offert		18/05/2019	
10	Chasse à l'arc	Offert		04/05/2019 ou 07/09/2019	
11	Recherche du grand gibier blessé	Offert		31/08/2019	
12	Brevet grand gibier			Voir P 19	

INSCRIPTION

Il vous suffit de remplir ce bulletin d'inscription, le détacher et l'envoyer à la Fédération des Chasseurs de la Nièvre.
 N'oubliez pas de cocher la ou les cases correspondantes à la ou aux formations auxquelles vous souhaitez participer, ainsi que de joindre un chèque libellé à l'ordre indiqué dans la colonne COÛT (pour le permis de chasser).

Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre - Forges - 36, Route de Château-Chinon - 58160 SAUVIGNY-LES-BOIS

5 - HYGIÈNE ET PATHOLOGIE DU GIBIER

Objectif : former des chasseurs référents à l'examen initial du gibier sauvage et à attester que le gibier que l'on cède sur le marché ou même à des proches, a fait l'objet d'une attention soutenue. La traçabilité de la venaison de gibier est, dans quelques cas, obligatoire.

Public : tout chasseur.

PROGRAMME

- 8 h 00 : Accueil des participants.
- 8 h 10 : Présentation du programme de formation.
- 8 h 25 : Diaporama hygiène et pathologie.
- 12 h 00 : Fin de la formation et remise d'un support et d'une attestation de stage.

Cette formation est assurée par le Docteur Dominique VAN DAMME, vétérinaire formateur à l'examen initial du gibier sauvage. Elle est obligatoire pour les vendeurs de venaison.

Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.
Nombre de places : 50 personnes.

Date : samedi 18 mai 2019.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com,
- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en pages centrales de ce catalogue.



REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16

6 - SÉCURITÉ À LA CHASSE

Objectif : former, sensibiliser à la sécurité à la chasse.

Public : responsables de chasse et chefs de lignes des CTL 18 ; 19 ; 20 et 24 en priorité. Les autres territoires de chasse seront les bienvenus.

PROGRAMME

- 8 h 30 : Accueil des participants, présentation de la journée, projection d'un film sur la sécurité.
- 9 h 20 - 12 h 00 : Statistiques accidents, législation, réglementation.
- 13 h 30 - 17 h 10 : Mise en situation sur le terrain du responsable de battue et de ses chefs de lignes (rond du matin, consignes de sécurité, prélèvement de la journée, etc.) et échanges entre les participants et intervention SDIS 58 module d'une heure «Secours à la personne en contexte d'action de chasse».

Lieu : sur un territoire de chasse choisi sur les CTL 18 ; 19 ; 20 et 24.
Nombre de places : 45 personnes.

Date : samedi 8 juin 2019.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com,
- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en pages centrales de ce catalogue.



Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16

7 - RÉGULATION DES CORVIDÉS

Objectif : acquérir les connaissances réglementaires et pratiques pour une régulation efficace du corbeau freux et de la corneille noire. Découverte des techniques d'utilisation des formes plastiques de corvidés. Utilisation des boîtes à corvidés et grandes corbeautières.

Public : piégeurs, chasseurs, gardes particuliers, agriculteurs et propriétaires divers.

PROGRAMME

9 h 00 : Accueil des candidats, émargement.

9 h 15 : Connaissance des corvidés, réglementation relative au piégeage et à la destruction à tir, la pose des pièges.

11 h 00 : L'utilisation des appelants vivants et artificiels, le tir, les trucs et astuces. Vente de matériel à prix coûtant.

12 h 00 : Fin de la formation.

Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.

Nombre de places : 30 personnes.

Date : samedi 20 avril 2019.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com,
- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en pages centrales de ce catalogue.



Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16

8 - ÉLEVAGE DE FAISANDEAUX ET PERDREAUX SOUS POULE NAIN



Objectif : former à la technique d'élevage «sous poule naine».

Public : toutes personnes souhaitant acquérir les bases de cette technique toujours d'actualité.

PROGRAMME

9 h 00 à 12 h 00 : Les avantages de la technique, le matériel et les installations nécessaires, la phase d'adoption des œufs / des poussins, les premières semaines de la vie des poussins, l'acclimatation progressive au territoire, les précautions, les trucs et astuces...

Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.

Date : samedi 4 mai 2019.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
 - soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com,
 - soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en pages centrales de ce catalogue.
- Cette formation sera dispensée par Philippe GAUTHIER, éleveur de gibier en retraite et membre de l'ADCPG, et Benjamin GAUTHIER, technicien FDC 58.



Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16

9 - TIR D'ÉTÉ À L'APPROCHE OU À L'AFFÛT



Objectif : proposer une formation présentant les modes de chasses d'approche et d'affût (cervidés, sangliers et renards).

Public : tout public.

PROGRAMME

- 9 h 00 : Accueil des participants.
- 9 h 10 : Éthique de la chasse à l'approche, législation, armes, munitions et accessoires, connaissance des espèces, techniques des chasses à l'approche.
- 12 h 30 : Fin de la formation, remise d'un certificat et d'un support.

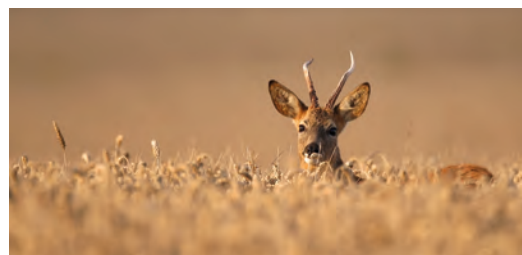
Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.

Nombre de places : 30 personnes.

Date : samedi 18 mai 2019.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com,
- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en pages centrales de ce catalogue.



Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16
Bernard PERRIN (Président de l'ADCAAN) : 03.86.68.11.80

10 - CHASSE À L'ARC



Objectif : obtenir son attestation de formation pour pouvoir chasser à l'arc.

Public : personnes désirant chasser à l'arc.

PROGRAMME

- 9 h 00 : Accueil des participants et composition des groupes.
- 9 h 30 : Partie théorique (1er groupe) : réglementation et différents matériels.
- Partie pratique (2ème groupe) : essai des différents modèles d'arcs.
- 12 h 00 – 13 h 30 : Repas.
- 13 h 30 : Partie théorique (2ème groupe) : réglementation et différents matériels.
- Partie pratique (1er groupe) : essai des différents modèles d'arcs.
- 17 h 00 : Remise d'un support de formation.

Nombre de places : 30 candidats par formation.

Dates : 2 formations sont programmées cette année, les formations ont lieu les samedis.

> **session 1** : le samedi 4 mai 2019 assurée par les Flèches du Morvan Association de Chasse à l'Arc.

> **session 2** : le samedi 7 septembre 2019 assurée par l'Association Nivernaise des Chasseurs à l'Arc.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,
 - soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com,
 - soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en pages centrales de ce catalogue.
- Votre inscription ne sera effective qu'après retour, au siège de la Fédération des Chasseurs de la Nièvre, de l'imprimé CERFA.

Besoins particuliers :

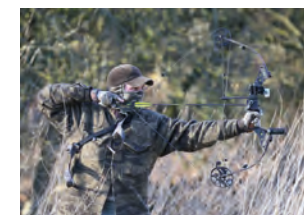
Convocation, pièce d'identité avec photographie.
Prévoir un panier repas et une tenue adaptée.



Contact à la FDC 58 :
Secrétariat 03.86.36.93.16

Jean-Pierre HOOG
(Président de la FMACA) : 06.70.14.88.62

Stéphane BESANÇON
(Président de l'ANCA) : 06.59.60.70.24



11 - RECHERCHE DU GRAND GIBIER BLESSÉ

Objectif : s'exercer au contrôle de tir et rechercher les animaux blessés.
Public : tout public.

PROGRAMME



9 h 00 : Accueil des participants puis, en salle ; présentation des stages nationaux, chiens et dressage, nécessité de la recherche, comportement du chasseur, contrôle de tir et indices de blessure, pratique de la recherche, questions des participants...

11 h 15 : Sur le terrain, au poste : après le tir, le contrôle : recherche d'indices, balisage...

12 h 15 : Repas.

13 h 30 : Travail des chiens (en 2 groupes) sur pistes artificielles puis bilan de la journée.

Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.

Nombre de places : 25 personnes.

Date : samedi 31 août 2019.

Inscription :

- soit directement auprès de la FDC 58,

- soit en téléchargeant le bulletin d'inscription via notre site internet : www.chasse-nature-58.com,

- soit par envoi du bulletin d'inscription détachable en pages centrales de ce catalogue.

Besoins particuliers : Prévoir un panier repas et une tenue adaptée.



Contact à la FDC 58 : Secrétariat 03.86.36.93.16
Fabrice BAUDEL (Président ARGGB 58) : 06 12 88 42 03

12 - BREVET GRAND GIBIER PAR L'ADCGG 58



Objectif : La chasse réclame de plus en plus la compétence et la responsabilité de ses pratiquants. Dans le but d'aider les chasseurs à améliorer leurs connaissances et leur qualification, l'Association Départementale des Chasseurs de Grand Gibier de la Nièvre a mis en place le Brevet Grand Gibier dans le département. Ce Brevet est un test auquel chacun peut se soumettre librement. Il n'est pas obligatoire, mais il constitue une réelle et sérieuse référence cynégétique. Son détenteur aura fait la preuve de connaissances étendues et d'une expérience pratique dans le maniement des armes de chasse. Il recevra un diplôme et un insigne au logo du Brevet Grand Gibier.

Les formations seront dispensées à la Maison de la Chasse de la Nature et de la Faune Sauvage à Forges.

Les inscriptions ont lieu dès maintenant et le vendredi 25 janvier 2019 à partir de 19 heures à la Maison de la Chasse de la Nature et de la Faune Sauvage de Forges, ces inscriptions seront suivies d'un test de connaissances.

Public : chasseurs et tout public aimant la nature.

PROGRAMME

Vendredi 25 janvier 2019 à 19 h : Présentation - Inscriptions - Test de connaissances

Jeudi 31 janvier 2019 à 19 h : Connaissances des espèces : Chevreuil - Sanglier

Jeudi 07 février 2019 à 19 h : Connaissances des espèces : Cerf - Les Trophées

Jeudi 14 février 2019 à 19 h : La petite faune sauvage - Le gibier de montagne

Jeudi 21 février 2019 à 19 h : La balistique - Les armes

Jeudi 07 mars 2019 à 19 h : Les munitions - Les optiques - Les modes de chasse

Jeudi 14 mars 2019 à 19 h : Pathologie du Grand Gibier - Vider un Chevreuil

Jeudi 21 mars 2019 à 19 h : Les chiens - La vènerie - Les honneurs

Jeudi 28 mars 2019 à 19 h : La sylviculture (acte 1) - La faune et la flore

Jeudi 04 avril 2019 à 19 h : Les prédateurs naturels - Le Loup

Jeudi 11 avril 2019 à 19 h : Tir à l'arc - Recherche au sang - La Sécurité

Jeudi 18 avril 2019 à 19 h : La réglementation

Jeudi 02 mai 2019 à 19h : Accroissements - Dentures

Samedi 18 mai 2019 à 9 h : La sylviculture (acte 2) Arboretum de la Grand Mare

Jeudi 09 mai 2019 à 19 h : Examen blanc

Samedi 25 mai 2019 à 9 h à 17 h : Epreuves pratiques (options Tir - Tir à l'arc)

Samedi 1^{er} Juin 2019 à 14 h : Brevet Grand Gibier - épreuves théoriques

Les épreuves pratiques de Vènerie (reconnaître des sonneries) auront lieu le 25 mai 2019. Possibilité de suivre les modules de Chevreuil, Sanglier et Cerf pour ceux qui le désire sans aucun engagement en s'inscrivant au moins 8 jours à l'avance.

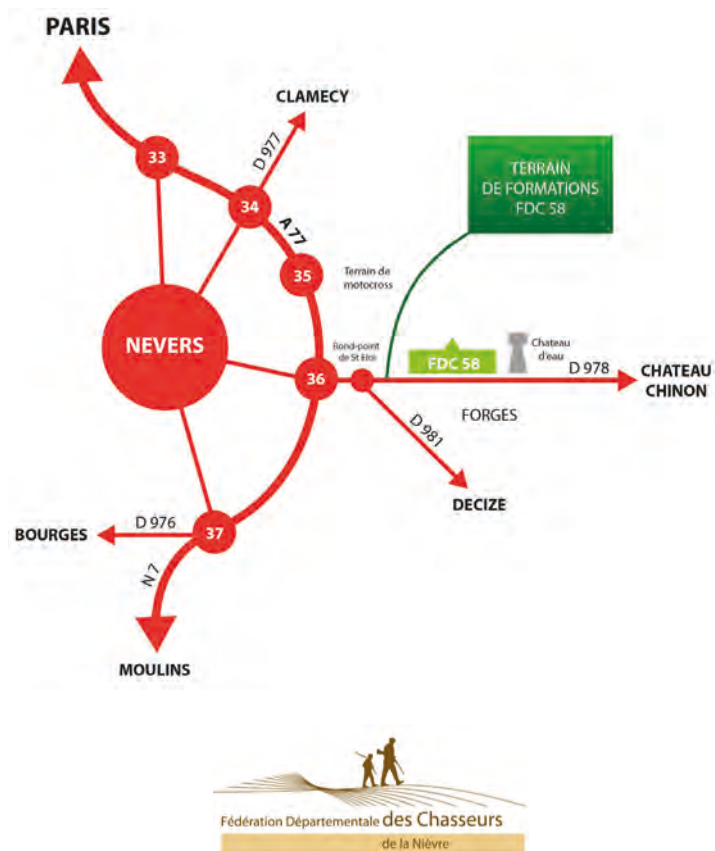
Quatre matinées d'entraînement aux épreuves pratiques seront organisées pour le tir à la carabine ou au fusil, pour le tir à l'arc ou pour la vènerie.

Lieu : Fédération des Chasseurs de la Nièvre.

Nombre de places : 35 personnes.



Contact :
Robert LEMOINE (Président de l'ADCGG 58) : 06.15.96.06.86



Crédits photos : D. Gest pour les pages 16, 17 et 18. Autres photos : FDC 58
 Conception : GCB Studio 06 78 75 78 70 - Impression : CIA Bourgogne 03 86 90 96 10

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter :

Fédération Départementale des Chasseurs de la Nièvre
 Forges – 36 route de Château-Chinon - 58160 SAUVIGNY-LES-BOIS
 Tél. : 03 86 36 93 16 - Fax : 03 86 57 10 97
 E-mail: fdc-58@wanadoo.fr - Site Internet : www.chasse-nature-58.com